

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1028/SG accordant une autorisation préalable de construire au Directeur du S.M.B.

n° 1028/SG

Ministère
PRÉSIDENTE DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

Date de publication
5 juillet 1968

Numéro JO
n° 14 du 25/07/1968

Date du numéro
25 juillet 1968

TEXTE INTÉGRAL

Est accordée un colonel Ourgaud, directeur dà SMB. l'autorisation préalable de construire un bâtiment à usage de casernement à trois niveaux pour hommes de rang dans l'îlot du Héron. La présente autorisation ne vaut pas permis de construire. Ce dernier sera délivré par le Chef de District de Djibouti suivant la procédure réglementaire.